

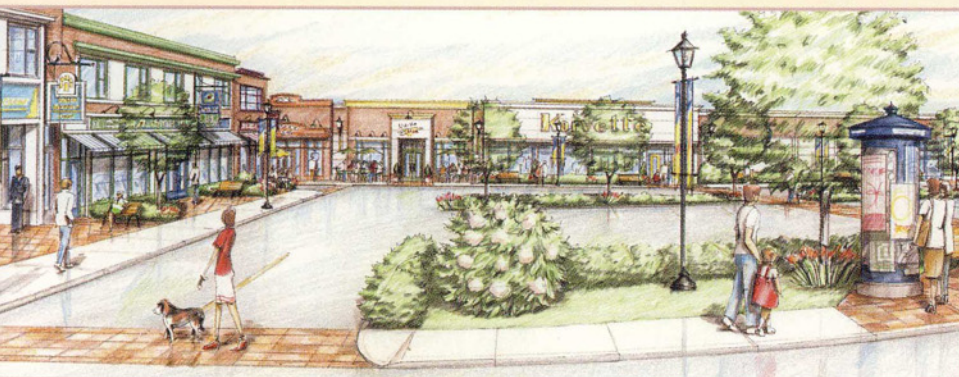


L'âme d'une ville se reflète à travers la qualité de ses espaces publics qui sont des lieux où les usagers se retrouvent pour se divertir, faire des emplettes ou aller travailler.

# L'aménagement paysager des espaces publics

Nos cœurs de municipalités se sont développés en accordant beaucoup d'espace à l'automobile. Pourtant la rue appartient tout autant au piéton. D'ailleurs, une fois son véhicule garé, l'automobiliste ne devient-il pas piéton? Ce dernier, par son comportement, son regard sur les espaces publics et ses besoins, exige des façons différentes de voir et d'aménager la rue et l'espace public. Comment bien répondre à ses exigences autant qu'à celles des automobilistes?

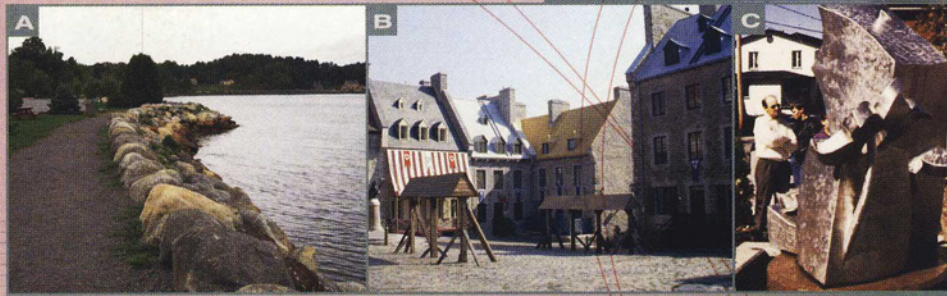
Les aménagements paysagers jouent un rôle majeur dans le développement économique de nos municipalités. En plus de rendre les lieux plus agréables et sécuritaires, ils contribuent à augmenter l'achalandage sur nos rues commerciales.



L'utilisation judicieuse de végétaux transforme des espaces fonctionnels en lieux attrayants et sécuritaires. Dans ce cas, les plantations délimitent les espaces publics des espaces privés, structurent l'espace et ont pour effet de diriger et de ralentir la circulation automobile assurant ainsi des déplacements piétonniers plus agréables et sécuritaires.



# L'aménagement paysager des espaces publics



## LES CARACTÉRISTIQUES D'UN ESPACE PUBLIC

L'espace public, c'est l'ensemble de ces lieux qui appartiennent à la collectivité : les rues, les trottoirs, les parcs, les coins de rue, les stationnements, les espaces en marge avant des bâtiments, les percées visuelles, les ponts, les belvédères, etc. Un espace public remplit plusieurs rôles : il peut être un lieu de rassemblement, un lieu de commerce ou un lieu de divertissement, d'où la nécessité de bien identifier le type d'activités qui s'y dérouleront et les besoins des usagers.

## LE RÉSULTAT D'UNE PLANIFICATION

La conception d'aménagements de qualité devrait être le fruit d'une démarche planifiée puisque ces aménagements modifieront, à long terme, l'environnement d'un milieu. Les étapes suivantes assureront des résultats durables :

1. Identifier et analyser les différentes composantes et caractéristiques de l'espace public en rapport au milieu environnant ;
2. Identifier les besoins des utilisateurs ;
3. Définir les principes et critères d'aménagement afin de respecter l'image et la vocation du milieu ;
4. Concevoir l'aménagement en fonction des usagers et de l'utilisation souhaitée ;
5. Se doter d'une stratégie de réalisation et d'entretien.

## 1 LES COMPOSANTES DE L'ESPACE PUBLIC

L'espace public est généralement « meublé », c'est-à-dire qu'on peut y trouver de petites constructions secondaires (toilettes, kiosques, belvédères), du mobilier (bancs, poubelles, supports à vélo, clôtures, cabines téléphoniques, lampadaires, etc.), des œuvres d'art (sculptures, fontaines, monuments), de la signalisation, des matériaux de sol variés et de la végétation.

Afin de prendre de bonnes décisions dans le choix des éléments qui composent l'espace public, il peut être fort utile de se référer à des photographies anciennes qui témoignent du caractère du lieu, de sa valeur symbolique et de son évolution, de connaître les spécificités de la flore locale et d'identifier la provenance des vents dominants, le type de sol et de tenir compte de l'ensoleillement.

## 2 LES BESOINS DES UTILISATEURS

Il s'agit de définir les motifs qui conduisent à l'aménagement ou au réaménagement d'un espace. Quel est le rôle premier de l'espace? Quelles sont les fonctions qu'on trouve à proximité? Quel type d'activités s'y déroulent? Qui utilise l'espace actuellement? Quel sera l'utilisation hivernale de l'espace?

## 3 LES PRINCIPES ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT

À cette étape, il s'agit d'établir comment se concrétisera la réponse aux besoins des clientèles identifiées. La formation d'un comité de travail regroupant des utilisateurs, des employés municipaux, des professionnels,

- A-B) La conception des aménagements des lieux publics demande qu'on respecte les caractéristiques naturelles des lieux et qu'on utilise des matériaux qui s'intègrent harmonieusement aux éléments existants, que ce soient les revêtements des bâtiments adjacents ou les éléments naturels.
- C) L'intégration d'œuvres d'art au cœur de l'aménagement des espaces publics contribue au rayonnement des artistes et de la culture locale, et apporte une touche de créativité qui illumine les lieux.
- D) Pour assurer la survie des plantes et des arbustes, il faut considérer leur rusticité, l'humidité et la lumière qu'ils requièrent ainsi que la qualité du sol d'accueil. On privilégiera un équilibre dans l'utilisation des feuillus et des conifères afin que les aménagements soient esthétiques toute l'année.
- E) Un espace bien aménagé nécessite une bonne planification qui s'appuie sur les besoins des usagers et sur les activités qui se déroulent dans le secteur. Cet aménagement est un exemple à ne pas suivre : aucun concept ne le guide, le mobilier n'est pas abrayant et il manque visiblement d'entretien.

des gens d'affaires et des élus permettra de se concerter sur le choix des matériaux, des textures, des couleurs, du mobilier urbain et des végétaux. Il peut être avisé de consulter des professionnels en aménagement paysager qui sauront traduire en plans et devis le projet que vous caressez.

## DES PRINCIPES DE BASE :

1. Aménager en répondant aux besoins des utilisateurs (besoin de sécurité, de sociabiliser, de se reposer, de se divertir) ;
2. Utiliser des matériaux de qualité et réaliser les aménagements selon les règles de l'art ;
3. Réintégrer des détails, des fonctions, des structures qui ont déjà fait partie de l'espace et qui appartiennent à l'histoire du milieu ;
4. Utiliser des matériaux qui correspondent aux ressources disponibles du milieu (coût d'acquisition, de réalisation et d'entretien).

## DES CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT :

1. Le nivellement du terrain, un élément majeur de l'aménagement paysager, devra être réalisé avec soin afin de conserver et de mettre en valeur les caractéristiques du terrain tout en le rendant sécuritaire ;
2. Les matériaux paysagers inertes (revêtements durs, murs, clôtures, fontaines, plan d'eau, signalisation, etc.) doivent être choisis en tenant compte de leur durabilité, de leur entretien, de leur esthétique et de la sécurité ;
3. L'utilisation de matériaux de revêtement (dalles de béton ou de pierres naturelles, brique, bois, gravier, asphalte) variés par leurs textures, leurs dimensions et leurs couleurs, offrent la possibilité de créer des motifs afin de diriger la circulation ou d'apporter un élément pictural d'intérêt ;
4. Le style de mobilier doit contribuer à renforcer l'image du milieu et à créer une ambiance chaleureuse ;
5. Dans le choix des végétaux, on tiendra compte du rôle qu'on souhaite leur faire jouer : contrôler l'ensoleillement, protéger du vent et de la neige, ériger des écrans visuels et sonores, contrôler l'érosion, diriger ou ralentir la circulation.

## 4 UNE STRATÉGIE D'ENTRETIEN

Tout aménagement paysager nécessitera un minimum d'entretien afin de conserver ses qualités esthétiques.

Il faut, dès la conception du projet, prévoir des mesures et des ressources tant financières qu'humaines afin d'entretenir régulièrement ces espaces. Il en va de la pérennité des investissements et de l'image qu'on souhaite promouvoir. Afin d'encourager la réalisation et l'entretien des aménagements paysagers présents au cœur de la municipalité, plusieurs mesures existent :

- Réglementations spécifiques (abattage et plantations d'arbres, matériaux privilégiés, etc.);
- Activités d'initiation (journées vertes, concours fleuris, conférences) ou outils de sensibilisation (dépliants, chroniques, etc.);
- Valorisation des beaux exemples d'aménagement par la mise en place d'un programme de reconnaissance;
- Encadrement des travaux de réalisation, contrôle de la qualité.

Plus un espace public possède de bonnes caractéristiques physiques, plus les gens le fréquenteront. L'animation ainsi créée contribuera à faire rayonner les cœurs de villes et les noyaux villageois.



Société  
d'habitation

Québec

